

# Effondrement et refondation républicaine

## **1** Déclaration de guerre de la France à l'Allemagne

Paris, le 3 septembre 1939, 10 h 20.

Hier soir, à la suite de la communication qui nous a été faite par le gouvernement britannique, le gouvernement français réuni en Conseil de cabinet a pris les décisions suivantes.

Vous vous présenterez aujourd'hui 3 septembre à midi à la Wilhelmstrasse<sup>1</sup> et vous demanderez la réponse du gouvernement allemand à la communication que vous lui avez remise le 1<sup>er</sup> septembre.

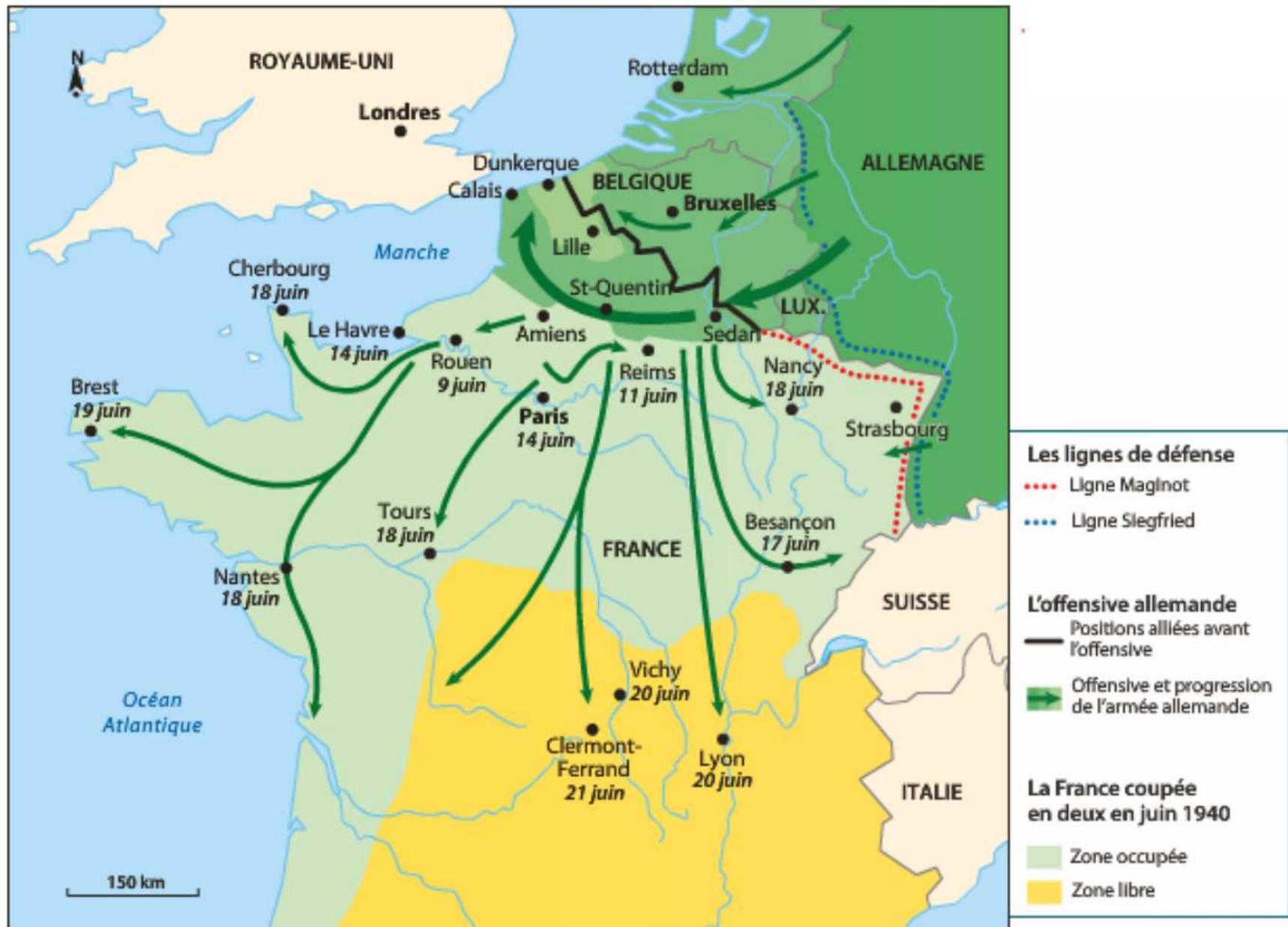
Si la réponse aux questions posées dans cette communication est négative, vous rappellerez la responsabilité évoquée à la charge de l'Allemagne au cours de votre dernière audience et vous notifierez au ministre des Affaires étrangères du Reich que le gouvernement français se trouve, du fait de la réponse allemande, dans l'obligation de remplir, à partir d'aujourd'hui 3 septembre à 17 heures après-midi, les engagements que la France a contractés envers la Pologne et qui sont connus du gouvernement allemand.

Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères,  
à l'ambassade de France à Berlin.

1. Wilhelmstrasse : rue de Berlin où se trouvait le ministère des Affaires étrangères du Reich.

# I) La défaite de 1940 et ses conséquences

## a) L'offensive allemande





infanterie motorisée

char doté d'équipement radio



## L'exode en juin 1940

Huit millions de réfugiés sur les routes subissent les assauts de l'aviation allemande, la *Luftwaffe*.

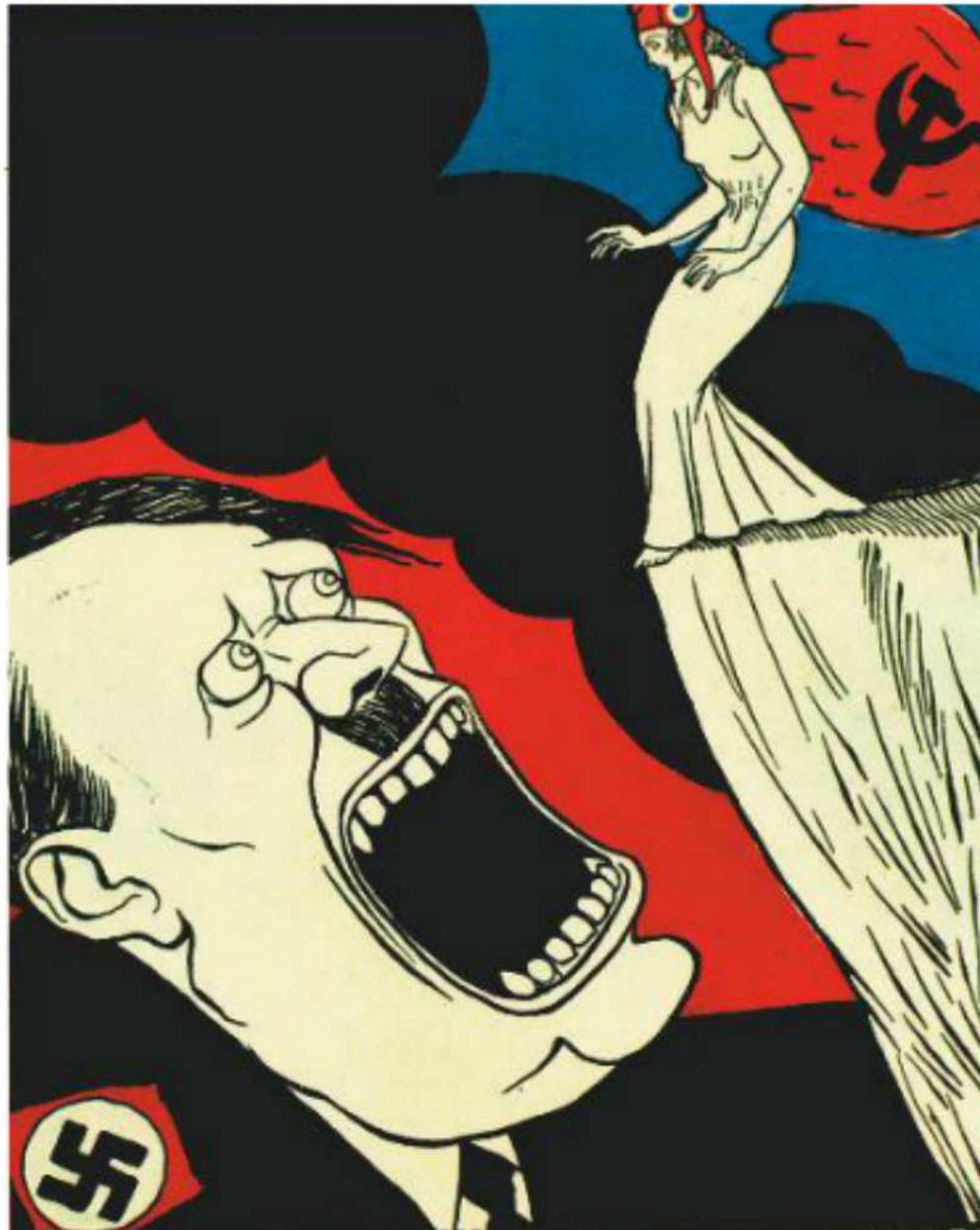
### Vocabulaire

**Armistice :** accord pour l'arrêt des combats.

**Exode :** nom donné à la fuite de millions de Français devant l'avance allemande en 1940.

**Actes constitutionnels :** textes fondateurs des institutions d'un État.

A la suite de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1er septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Celle-ci l'envahit à partir de mai 1940 et remporte des victoires très rapides.



**La défaite de la République**  
Caricature française, 1937.

## b) La fin de la IIIe République

### 2 Biographie

**Philippe Pétain,**  
1856-1951

- Considéré comme le « vainqueur de Verdun », le maréchal Pétain dirige le gouvernement à partir du 16 juin 1940. Après avoir demandé l'armistice à l'Allemagne, il obtient du Parlement les pleins pouvoirs à Vichy le 10 juillet. Devenu chef de l'État français, il dirige la France jusqu'en 1944. En 1945, il est jugé et condamné pour haute trahison.



## b) La fin de la IIIe République

### 2 Biographie

**Philippe Pétain,**  
1856-1951

- Considéré comme le « vainqueur de Verdun », le maréchal Pétain dirige le gouvernement à partir du 16 juin 1940. Après avoir demandé l'armistice à l'Allemagne, il obtient du Parlement les pleins pouvoirs à Vichy le 10 juillet. Devenu chef de l'État français, il dirige la France jusqu'en 1944. En 1945, il est jugé et condamné pour haute trahison.



Pour faire face à cette invasion, le gouvernement français décide de confier le pouvoir au Maréchal Pétain le 16 juin 1940. Celui-ci décide alors, le 17 juin 1940 de demander l'armistice à l'Allemagne.

# L'appel du 17 juin du maréchal Pétain

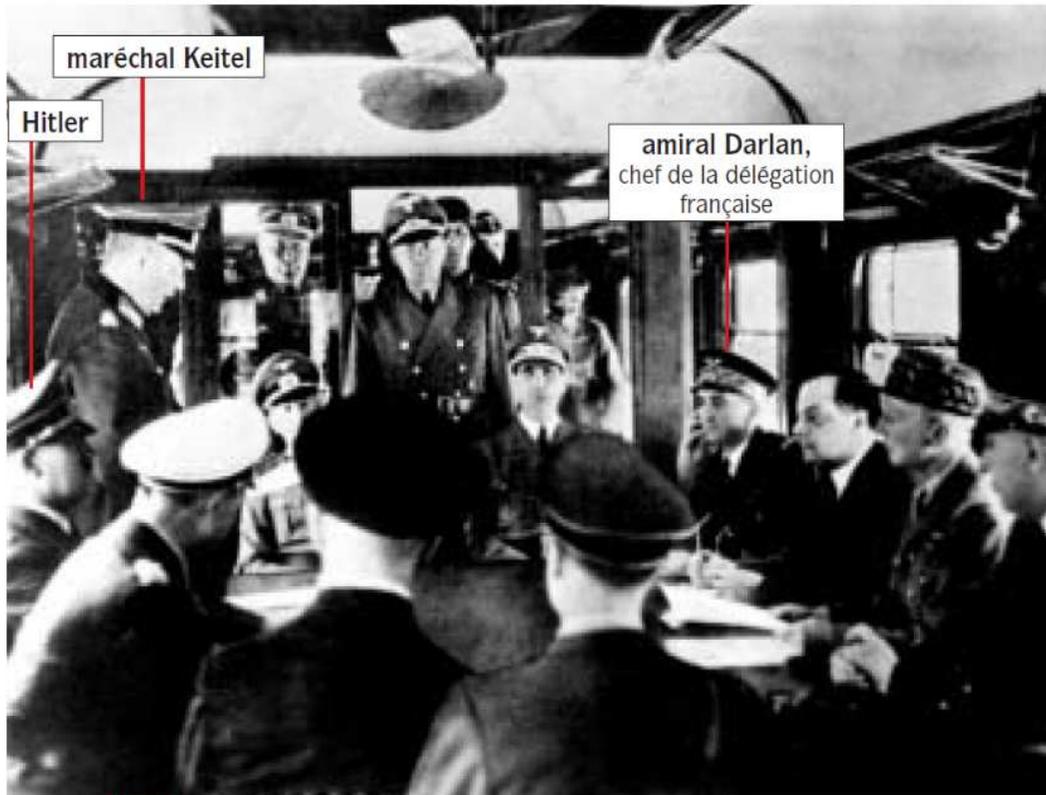
## 4 Discours du 17 juin 1940

« Français ! À l'appel de Monsieur le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée [...]; sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés qui, dans le dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude.

C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie. »

Discours radiodiffusé du maréchal Pétain du 17 juin 1940.



## 2 Lecture des clauses de l'armistice à Rethondes.

L'armistice de 1940 a été signé dans le wagon même où avait été signé l'armistice du 11 novembre 1918.

## 3 L'armistice du 22 juin 1940

ARTICLE PREMIER. – Le gouvernement français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand, sur le territoire français, comme sur ses possessions coloniales [...].

ART. 2. – Pour assurer les intérêts du Reich allemand, le territoire français situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée sera occupé par les troupes allemandes. [...]

ART. 3. – Dans les régions françaises occupées, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens l'exercice de ces droits ainsi que l'exécution avec le concours de l'administration française. Le gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux règlements des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte.

ART. 19. – Le gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich et qui se trouvent en France.

## 5 Les conditions de l'armistice

### Aspect territorial

- La zone nord et atlantique est occupée par l'armée allemande, la zone sud est libre.
- L'empire colonial reste sous l'autorité du gouvernement français.

### Aspect humain

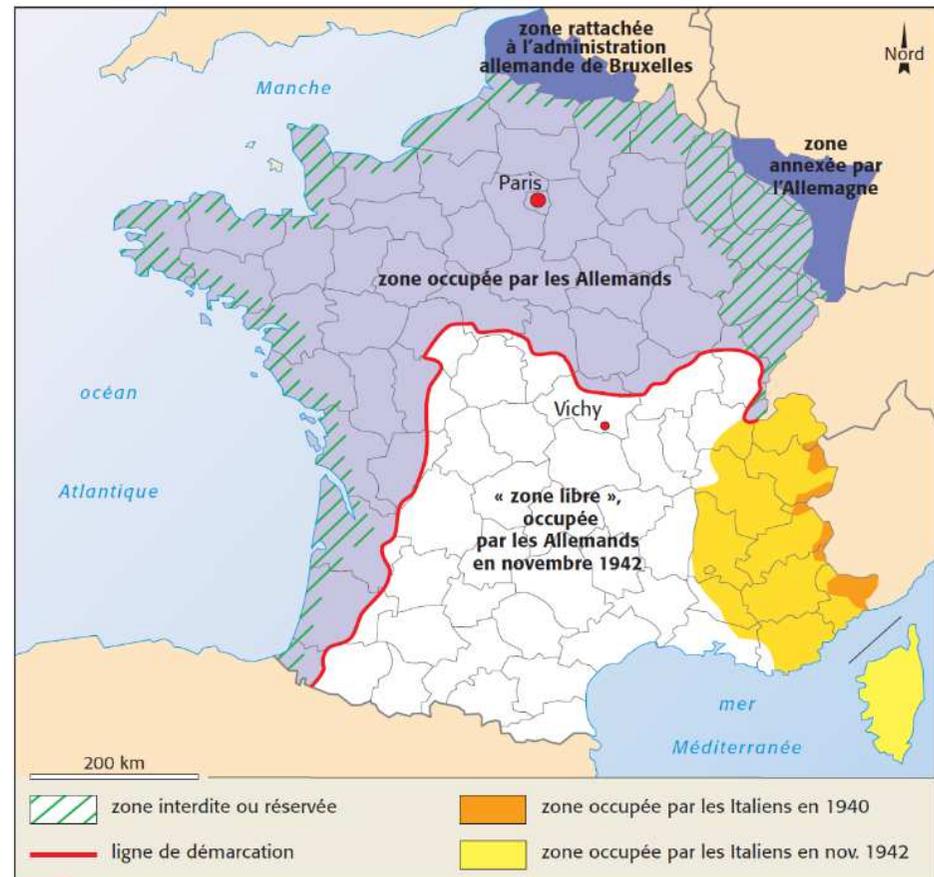
- Les prisonniers de guerre français (près de 2 millions) restent en captivité.
- La France doit livrer les ressortissants allemands présents sur son territoire.

### Aspect financier

La France doit entretenir les troupes d'occupation allemandes (les frais seront fixés à près de 400 millions de francs par jour).

### Aspect militaire

- Seule une petite armée est autorisée en zone libre.
- Livraison de l'armement à l'Allemagne.
- L'aviation et la flotte sont laissées au gouvernement français.



5 La France après l'armistice.

Les clauses de l'armistice décidées par les Allemands sont très dures : les Français doivent payer les frais d'occupation (40 millions de francs par jour) et le territoire est divisé en 2 :

- la zone nord sous domination allemande
- la zone sud sous le contrôle du régime de Vichy dirigé par Pétain.

## II) Le régime de Vichy

### a) Un régime autoritaire

ABONNEMENTS: 100 FRANCS PAR AN  
100 FRANCS PAR AN

# LE PETIT DAUPHINOIS

LE GRAND QUOTIDIEN DES ALPES FRANÇAISES

JEUDI  
11  
JULIET 1930  
N° 10000  
100 FRANCS PAR AN  
100 FRANCS PAR AN

Pour que renaisse une France forte

## 569 voix contre 80 sur 649 votants

C'est à cette imposante majorité que l'Assemblée nationale, réunie à Vichy, a accordé TOUS POUVOIRS AU MARECHAL PETAIN POUR REVISER LA CONSTITUTION

*Cette nouvelle Constitution, qui devra garantir les droits de la Famille, du Travail et de la Patrie, sera soumise ultérieurement à la ratification de la Nation*



Le Maréchal Pétain



M. Pierre Laval

**LA SÉANCE**  
L'Assemblée nationale s'est réunie à Vichy, le 10 juillet 1930, à 10 heures. Elle a procédé à l'élection de son bureau. M. Laval a été élu président de la séance. Le président de la République a lu le message de la Chambre des députés. L'Assemblée a ensuite discuté le projet de loi relatif à la révision de la Constitution. M. Laval a prononcé un discours dans lequel il a exposé les raisons qui ont motivé le gouvernement à proposer cette révision. Il a déclaré que le régime actuel est devenu incapable de garantir la stabilité et la prospérité de la France. Il a demandé à l'Assemblée de voter en faveur de la révision de la Constitution.

**LE VOIE**  
L'Assemblée nationale a voté, le 10 juillet 1930, à l'unanimité, le projet de loi relatif à la révision de la Constitution. Ce projet de loi a été adopté par 569 voix contre 80 sur 649 votants. Le projet de loi prévoit que le président de la République aura le droit de proposer et de signer des lois relatives à la révision de la Constitution. Le projet de loi prévoit également que le président de la République aura le droit de proposer et de signer des lois relatives à la révision de la Constitution.

**Le texte de la résolution adoptée**  
L'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante :  
"L'Assemblée nationale, réunie à Vichy, le 10 juillet 1930, a décidé de proposer au peuple français la révision de la Constitution. Cette révision de la Constitution sera soumise à la ratification de la Nation."

**Critique de M. Laval**  
M. Laval a été critiqué pour son discours devant l'Assemblée nationale. Ses adversaires ont accusé M. Laval de trahison et de collaboration avec l'ennemi. Ils ont déclaré que M. Laval avait trahi les intérêts de la France en proposant la révision de la Constitution. Ils ont déclaré que M. Laval avait trahi les intérêts de la France en proposant la révision de la Constitution.

**N. Berthelot**  
N. Berthelot a été élu président de la séance. Il a prononcé un discours dans lequel il a exposé les raisons qui ont motivé le gouvernement à proposer cette révision. Il a déclaré que le régime actuel est devenu incapable de garantir la stabilité et la prospérité de la France. Il a demandé à l'Assemblée de voter en faveur de la révision de la Constitution.

**A l'Est de Malte**  
**UNE ESCADRE ANGLAISE**  
**LIVRE COMBAT**  
**A DES UNITÉS ITALIENNES**  
Londres annonce qu'un cuirassé anglais a été atteint.

Le problème denubien

Un régime qui n'était plus qu'un parti

Londres, 10 juillet. — L'escadre anglaise qui patrouille le détroit de Malte, le cuirassé anglais le "Hood", a été atteint par un cuirassé italien. Le cuirassé anglais a été gravement endommagé et a dû se retirer.



Affiche imprimée à Avignon en 1940 ou 1941.

**Drapeau: patriotisme**

**Nouvelle devise**

**Pétain: rôle de chef.  
Héros de guerre tout auréolé.  
Image rassurante du sauveur**

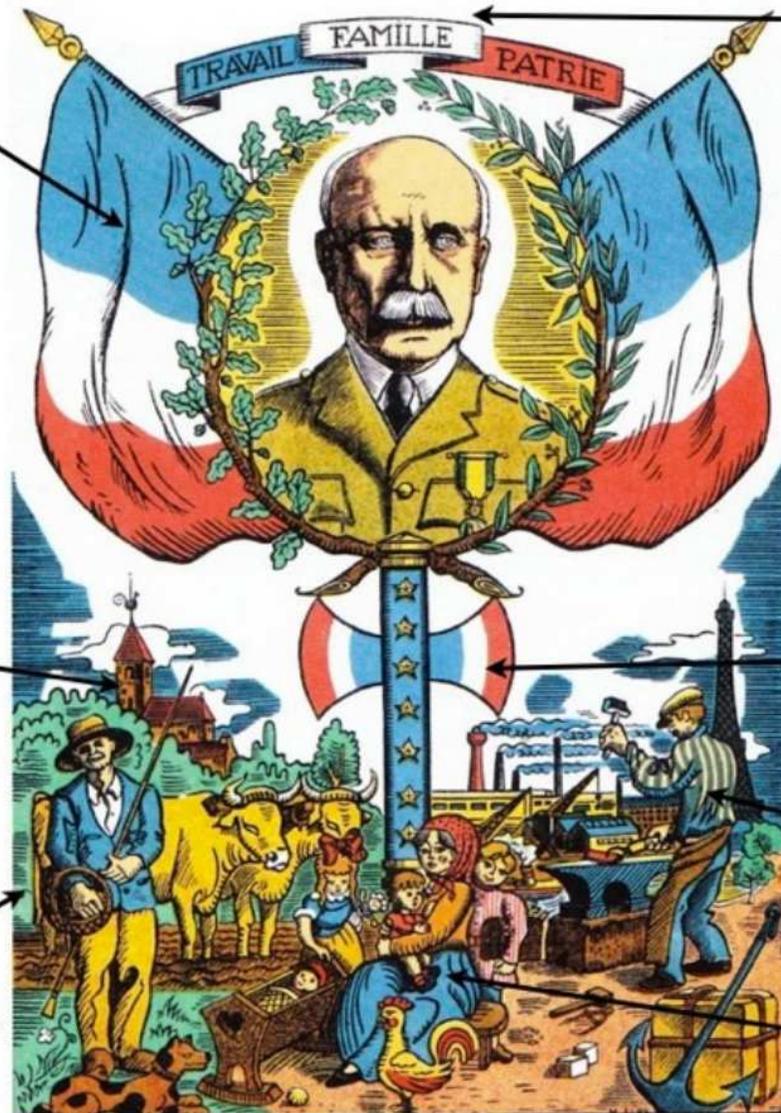
**Eglise: retour à la tradition. Place importante des valeurs chrétiennes mais aussi des villages**

**Francisque: symbole du régime de Vichy**

**L'artisan: idée du travail manuel bien fait. Opposition à l'usine**

**Valeur du travail avec ce paysan. Retour à la terre. Opposition à la « paresse du Front populaire »**

**Place de la femme: mère au foyer**



### 3 « La Révolution nationale »

(Affiche de propagande du gouvernement de Vichy, 1942.)

Le régime de Vichy, dirigé par le maréchal Pétain, est un régime autoritaire car Pétain concentre les pouvoirs : il n'y a plus d'Assemblée nationale ni de Sénat. La presse est censurée. Le maréchal fait également l'objet d'une propagande et prône le retour aux valeurs traditionnelles : c'est la Révolution nationale.

## b) La collaboration



**5** La collaboration vue par le caricaturiste soviétique Krukryniski (1942).

De gauche à droite, Pétain, Darlan et Laval.

## 1 L'entrevue de Montoire, 24 octobre 1940



Pétain et Hitler  
à Montoire

C'est dans l'honneur, et pour maintenir l'unité française, une unité de dix siècles, dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen, que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration. Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation. Ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilités l'administration et le ravitaillement du territoire. [...]

La France est tenue par des obligations nombreuses vis-à-vis du vainqueur. Du moins reste-t-elle souveraine. Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences de l'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne. Les ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'histoire jugera. Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un Père ; je vous tiens aujourd'hui le langage du chef.

Maréchal Pétain, message du 30 octobre 1940.

## 2 René Bousquet, chef de la police de Vichy, et la rafle du Vel' d'Hiv

René Bousquet  
et des officiers  
allemands à Vichy.



Les autorités allemandes ont décidé de transférer dans les territoires de l'Est les Juifs résidant dans la région parisienne et appartenant

aux catégories suivantes : apatrides, Allemands, Autrichiens, Tchécoslovaques, Polonais, Russes, réfugiés sarrois.

Elles ont invité les autorités françaises à effectuer le rassemblement des Juifs appartenant à ces catégories dans des camps de la zone occupée d'où elles procéderont à leur transfert. [...] Je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

Instructions de René Bousquet, le 15 juillet 1942,  
la veille de la rafle du Vel' d'Hiv.

*Les 16 et 17 juillet sont arrêtés par la police française 13 000 Français d'origine juive, dont 4 000 enfants, rassemblés au Vélodrome d'Hiver, puis à Drancy et Pithiviers.*



5 Affiche de propagande française, 1942.

#### 4 Une convocation pour le STO

« Paris,  
Monsieur Sikoeff Alex,  
Vous êtes tenus de vous présenter au train  
qui quittera la gare de l'Est à destination de  
l'Allemagne le 18/01/1943 à 8 h 30.  
Vous devrez vous munir au préalable du certifi-  
cat d'embauche qui est tenu à votre disposition  
au Bureau d'embauche de votre employeur. Si  
vous ne vous présentez pas au départ du train,  
ou si vous abandonnez le train en cours de  
route, des sanctions seront prises contre vous  
par l'autorité militaire allemande.  
Bureau d'administration du commandant alle-  
mand du Grand-Paris. »

Le gouvernement du Maréchal Pétain entame une politique de collaboration avec les Allemands afin, selon les autorités, d'atténuer les difficultés des Français. Cette politique de collaboration concerne les domaines de la politique (Pétain rencontre Hitler à Montoire) mais également de l'économie. En 1943 est ainsi mis en place le STO (Service du Travail Obligatoire) obligeant chaque Français à se rendre en Allemagne pour y travailler.

*Le statut des juifs du 3 octobre 1940.*

« Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, le conseil des ministres entendu, décrétons :

**Art. 1.** – Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

**Art. 2.** – L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs : 1. Chef de l'État, membre du gouvernement (...) 4. Membres des corps enseignants. 5. Officiers des armées de terre, de mer et de l'air. (...)

**Art. 5.** – Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques. (...)

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940. Ph. Pétain. »

Extrait du *Journal officiel*, 18 octobre 1940.

La collaboration mise en place par Vichy est politique mais également idéologique. Le régime de Vichy est un régime antisémite qui promulgue, dès octobre 1940, des mesures discriminatoires à l'encontre de la population juive. Des rafles vont également être organisées (ex: la rafle du Vel d'Hiv en juillet 1942).

# Des Juifs français sont arrêtés par la police française



## III) La Résistance

# L'appel du 18 juin de Charles de Gaulle

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...]

Car la France n'est pas seule ! [...] Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis [...]. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale [...]. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir [...]. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes [...] à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres ».

Appel radiodiffusé du général de Gaulle à la BBC, dans *Discours et messages*, Plon, 1970.

# L'appel du 18 juin de Charles de Gaulle

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...]

Car la France n'est pas seule ! [...] Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis [...]. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale [...]. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir [...]. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes [...] à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres ».

Appel radiodiffusé du général de Gaulle à la BBC, dans *Discours et messages*, Plon, 1970.

# L'appel du 18 juin de Charles de Gaulle

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...]

Car la France n'est pas seule ! [...] Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis [...]. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale [...]. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir [...]. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes [...] à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres ».

Appel radiodiffusé du général de Gaulle à la BBC, dans *Discours et messages*, Plon, 1970.

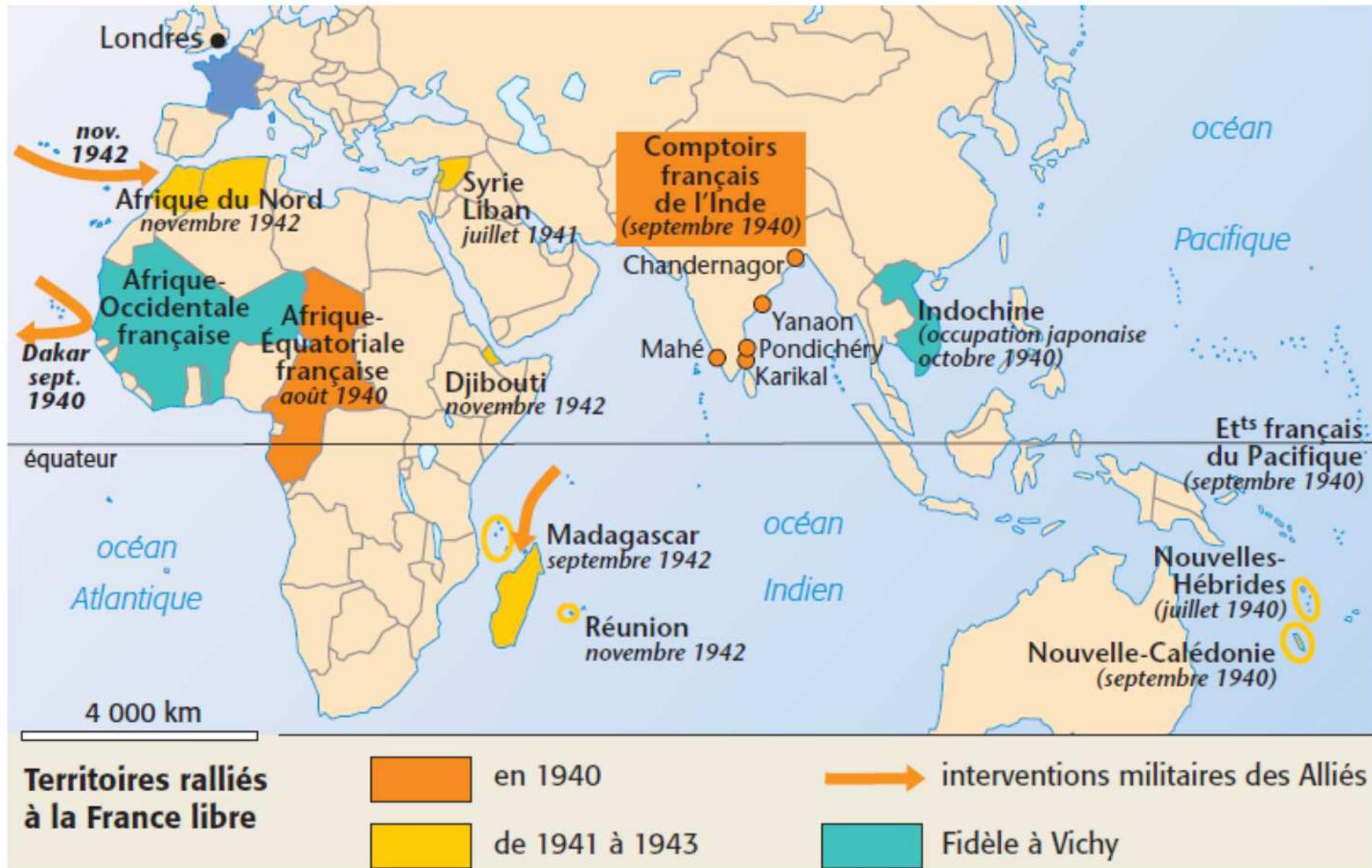
# L'appel du 18 juin de Charles de Gaulle

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...]

Car la France n'est pas seule ! [...] Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis [...]. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale [...]. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir [...]. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes [...] à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres ».

Appel radiodiffusé du général de Gaulle à la BBC, dans *Discours et messages*, Plon, 1970.

# Les territoires ralliés à la France libre



Le 18 juin 1940 (le lendemain de l'annonce faite par Pétain de la demande d'armistice), le général de Gaulle appelle des Français à le rejoindre à Londres pour continuer à résister. Ces Français résistants à Londres sont les FFL (forces françaises de la liberté).

Mais la résistance va également se constituer au sein même du territoire français et des réseaux vont se former : ce sont les FFI (forces françaises intérieures).

## a) Le réseau Libération - Sud

« TDC : Quelles raisons vous ont poussée à entrer dans la Résistance ?



Lucie et Raymond Aubrac

**Lucie Aubrac :**

Je me suis engagée dans la Résistance par rébellion contre Pétain. Il venait de signer un accord de collaboration avec Hitler en octobre 1940 à Montoire. Durant ma vie étudiante, j'avais milité activement contre la montée du fascisme et cette collaboration avec les nazis m'avait bouleversée. Jean Cavaillès, professeur de philosophie (fusillé en janvier 1944), Emmanuel d'Astier de La Vigerie, journaliste, et moi-même, professeur d'histoire, nous étions du côté de la liberté. Nous avons donc fondé le mouvement Libération-Sud à Clermont-Ferrand. Par la force des choses, ce mouvement est devenu antinazi avec l'occupation allemande. Le statut des juifs était aussi pour moi un sujet de révolte. Vichy avait par exemple interdit aux juifs d'exercer dans la fonction publique. »

Extrait de la revue TDC n° 852, 15-31 mars 2003, entretien avec Lucie Aubrac.

**A**

1<sup>er</sup> MAI 1943 EDITION SUD N<sup>o</sup> Spécial

N<sup>o</sup> 27

# LIBÉRATION

Un seul chef: DE GAULLE  
Une seule lutte: pour nos Libertés

ORGANE DES MOUVEMENTS DE RESISTANCE UNIS

Notre seul but est de rendre la parole au Peuple Français Général DE GAULLE

---

## 1<sup>er</sup> Mai 1943 : Fête Nationale du sabotage contre l'Ennemi

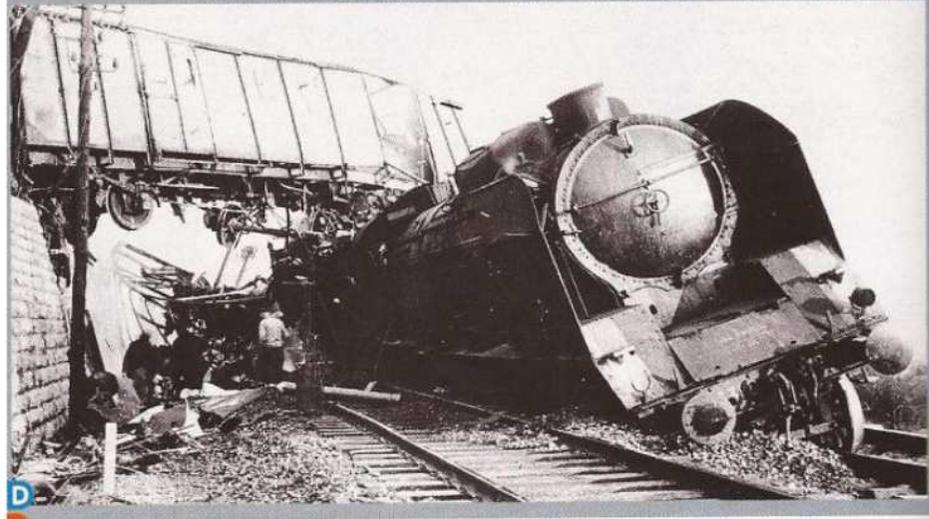
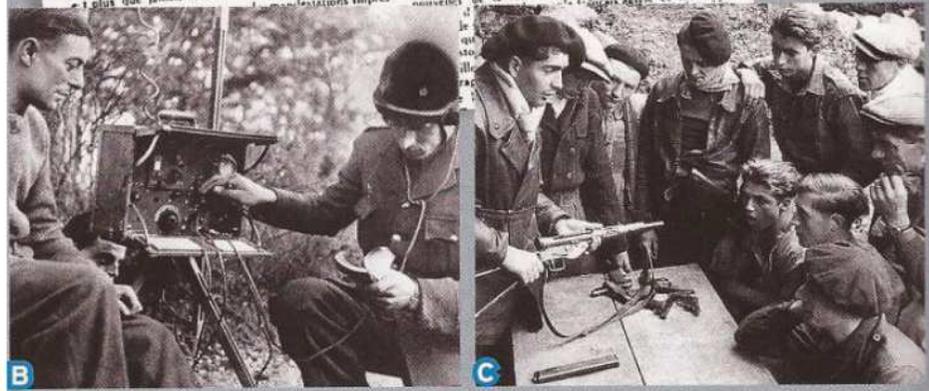
### Vive le 1<sup>er</sup> Mai

Le 1<sup>er</sup> Mai est traditionnellement un jour de fête et de lutte pour la classe ouvrière. Que ce quatrième premier mai de guerre manifeste clairement à nos amis et à nos ennemis que le peuple français — loin d'être abattu — est plus que jamais à la pointe du combat.

vos organisations de résistance. Le 1<sup>er</sup> mai 1943, vous manifesterez par tous les moyens contre l'oppression nazie, contre la déportation de vos frères en Allemagne, pour vos droits humains les plus élémentaires.

Il ne suffit pas d'être de cœur avec les Alliés. Il faut aussi et surtout détester les Allemands, ne d'écouter les mensonges de la radio anglaise. Il faut participer à la

- (A) Le journal Libération, 1<sup>er</sup> mai 1943;
- (B) une radio clandestine;
- (C) un maquis;
- (D) une action de sabotage.



#### 4 Un chant de la Résistance

*Ce chant, composé par d'Astier de la Vigerie, évoque les valeurs et les conditions de vie des résistants.*

« Les Allemands étaient chez moi  
On m'a dit : " résigne-toi "  
Mais je n'ai pas pu  
Et j'ai repris mon arme.  
Personne ne m'a demandé  
D'où je viens et où je vais,  
Vous qui le savez  
Effacez ma trace.  
J'ai changé cent fois de nom,  
J'ai perdu femme et enfants,  
Mais j'ai tant d'amis  
J'ai la France entière.  
Hier encore nous étions trois,  
Il ne reste plus que moi,  
Et je tourne en rond.  
Dans les prisons des frontières  
Le vent souffle sur les tombes,  
La liberté reviendra [...] »

D'Astier de la Vigerie et Maurice Druon  
(paroles), Anna Marly (musique).

#### 5 L'action militaire du mouvement

« L'exemple de Combat et plus encore la mission de Jean Moulin nous avaient convaincus de la nécessité de distinguer dans notre organisation un secteur orienté vers l'action militaire et j'avais été chargé de le mettre sur pied [...]. Après avoir identifié ceux des militants qui étaient motivés pour le combat armé, il s'agissait de leur demander de s'organiser eux-mêmes en petits groupes de six personnes, en désignant en leur sein un responsable. Ils devaient se procurer des armes en attendant le moment où nous pourrions en obtenir pour eux. Leur tâche immédiate était de repérer les points vulnérables dans l'appareil répressif de Vichy [...]. Il leur revenait également d'effectuer des actions de sabotage dans les usines, les dépôts et les communications utiles à l'ennemi. »

Raymond Aubrac, *Où la mémoire s'attarde*,  
Éditions Odile Jacob, 1996.

# LIBÉRATION

ORGANE DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE UNIS

Un seul chef: DE GAULLE; une seule lutte: POUR NOS LIBERTÉS

Autres Organes des Mouvements  
de Résistance Unis  
**COMBAT** ----  
**FRANC-TIREUR**

## La Jeunesse française répond : Merde

### le Rassemblement du Peuple

La croix gammée a d'abord été le symbole de la Résistance. A Munich en 1920 les hommes d'Hitler étaient contre la collaboration.

A **LIBÉRATION** aussi, nous sommes les ennemis de la collaboration, mais nous sommes surtout les ennemis du Fascisme. D'un nouveau Fascisme qui tenterait de se lever sur l'imminente défaite allemande, **NOUS NE VOULONS PAS.**

*Le Général DE GAULLE est notre Chef, il n'est pas notre Führer.*

Le Général DE GAULLE ne représente pas un césarisme naissant, une ambition personnelle, il est le garant

Des martyrs? Certes il en fallait. Pour l'Homme, pour le Monde, pour l'Histoire. Le Parti Communiste et nous-mêmes, nous donnons les meilleurs d'entre nous.

Nais nous sommes des **VOLONTAIRES** nous ne sommes pas des imbéciles. Nous sommes des jeunes que deux années de combat ont mûris. Nous avons beaucoup appris, de Vichy et aussi... d'Alger. Nous savons reconnaître les ennemis de la Liberté quels qu'ils soient.

Le fascisme international, c'est la contre-révolution préventive, c'est la Sainte Alliance des nantis terrifiés, la dernière

### SABOTEZ LA CONSCRIPTION des esclaves au service d'Hitler

La relève n'ayant pas donné les résultats que les Allemands en attendaient, Hitler a exigé de Vichy des mesures plus draconiennes.

Le mot de mobilisation, dans la bouche de ceux qui capitulèrent en Juin 1940 risquait d'indigner le peuple de France. Aussi l'a-t-on remplacé par l'expression atténuée: « Service obligatoire du travail ».

Il s'agit en fait de la déportation massive de notre jeunesse. Non contents de garder nos prisonniers et d'arracher nos ouvriers à leurs foyers, les Allemands nous demandent tous nos jeunes hommes, sans exception.

## La Résistance se renforce et s'unit

Extrait du journal *Libération*, mars 1943.

Constitué en 1940 autour d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, le réseau de Résistance Libération - sud combat pour le retour des valeurs républicaines, de la démocratie et refuse l'occupation allemande et le régime de Vichy.

Différentes formes d'actions sont menées par les membres de ce réseau qui doivent vivre dans la clandestinité totale (risque de mort) :

- renseignement
- sabotages
- diffusion de tracts, de journaux
- protection de soldats alliés,
- organisation d'évasion ...

## b) L'organisation de la Résistance

### 1 Biographie

**Jean Moulin, 1899-1943**

**Premier Président du CNR**

- Préfet de Chartres en 1940, il refuse de se soumettre aux Allemands. Démis de ses fonctions, il rencontre en 1941 de Gaulle à Londres qui le charge d'unifier la Résistance intérieure. Il fonde les MUR en 1943. En mai 1943, il réunit le CNR qui unifie la Résistance autour du général de Gaulle. Arrêté par la Gestapo en juin, il meurt des suites de tortures. Symbole de la Résistance, il est inhumé au Panthéon le 19 décembre 1964.



## 6 Les instructions de De Gaulle à Jean Moulin

*De Gaulle cherche à unifier la résistance intérieure sous son autorité.*

« 4. Il doit être créé dans les plus courts délais possibles un Conseil de la Résistance unique pour l'ensemble du territoire métropolitain et présidé par Rex<sup>1</sup>, représentant du général de Gaulle.

5. Ce Conseil national de la Résistance (CNR) assurera la représentation des groupements de Résistance. Les huit mouvements représentés au CNR sont : Organisation civile et militaire ; Ceux de Libération ; Ceux de la Résistance ; Libération-Nord ; Front national ; Combat ; Libération-Sud ; Franc-Tireur.

6. Le Conseil de la Résistance a pour tâche de fixer les directives à donner aux formations représentées, en application des instructions du général de Gaulle [...] »

Instructions du général de Gaulle à Jean Moulin,  
21 février 1943.

1. Nom de code donné à Jean Moulin dans la Résistance

Libération - Sus n'est pas le seul réseau de résistance en France. Mais, pour coordonner leurs actions et donc rendre la lutte plus efficace, le général de Gaulle envoie Jean Moulin en France pour unifier, coordonner l'action de ces réseaux dans le cadre du CNR (Conseil national de la Résistance). Jean Moulin va être arrêté par la Gestapo en 1943 et torturé mais le CNR va être créé.

**Jean Moulin**  
représentant le Général de Gaulle

**Représentants  
de 8 mouvements  
de Résistance**

- ▶ *Libération-Sud*
- ▶ *Libération-Nord*
- ▶ *Combat*
- ▶ *Franc-Tireur*
- ▶ *Ceux de la Libération ...*

**Représentants  
de 6 partis  
politiques :**

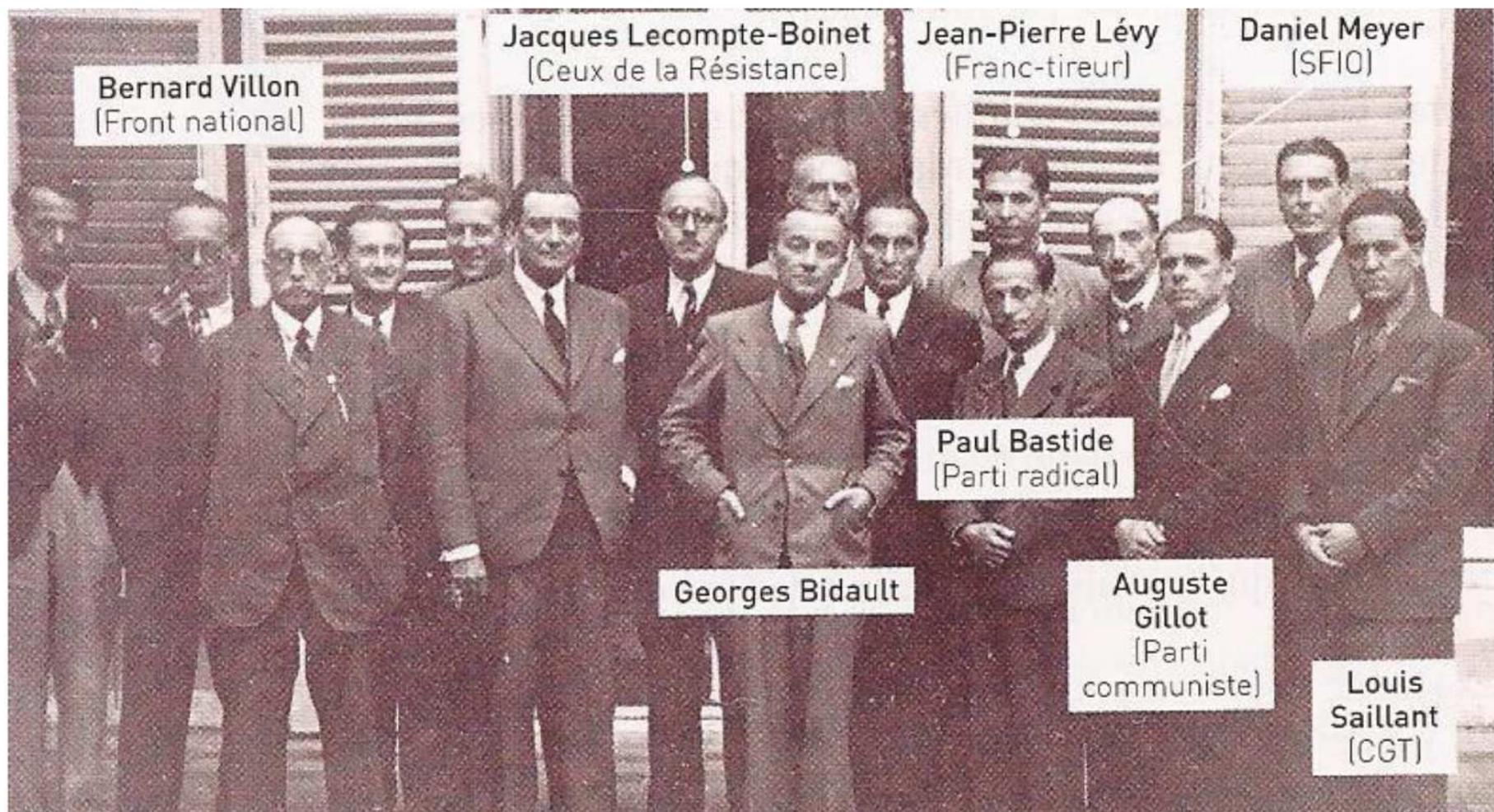
- ▶ *Communistes*
- ▶ *Socialistes*
- ▶ *Radicaux*
- ▶ *Démocrates-chrétiens*
- ▶ *Deux partis de droite*

**Représentants  
de 2 syndicats**

- ▶ *C.G.T*
- ▶ *C.F.T.C.*  
*(travailleurs chrétiens)*

**2 Les membres du CNR**

Lors de sa première réunion clandestine à Paris, le 27 mai 1943.



**Bernard Villon**  
(Front national)

**Jacques Lecompte-Boinet**  
(Ceux de la Résistance)

**Jean-Pierre Lévy**  
(Franc-tireur)

**Daniel Meyer**  
(SFIO)

**Paul Bastide**  
(Parti radical)

**Georges Bidault**

**Auguste Gillot**  
(Parti communiste)

**Louis Saillant**  
(CGT)

Si le CNR lutte avant tout pour la libération du territoire français, il prévoit aussi l'après-guerre. Un programme est mis en place dans lequel on prône le retour aux valeurs essentielles de la république (liberté, démocratie, égalité...) :

- le droit de vote des femmes est prévu en 1944
- la sécurité sociale naît en 1945.
- les entreprises qui ont collaboré avec l'Allemand vont passer sous le contrôle de l'état (elles sont nationalisées). C'est ainsi le cas de l'entreprise Renault qui fabriquait des chars pour les armées allemandes.



## 2 Les nationalisations de l'après-guerre

Les usines Renault

Les compagnies aériennes. Création d'Air France

La Banque de France, le Crédit Lyonnais, la Société générale

La production et la distribution de l'électricité et du gaz. Création d'Électricité de France (EDF) et de Gaz de France (GDF)

34 compagnies d'assurances

Les houillères (mines de charbon). Création de Charbonnages de France

Le Crédit foncier, le Crédit agricole, le Crédit populaire

■ Quels sont les grands secteurs de l'économie nationalisés par le Gouvernement provisoire ?

## III/ Vers la IVe République

### a/ La libération du territoire français

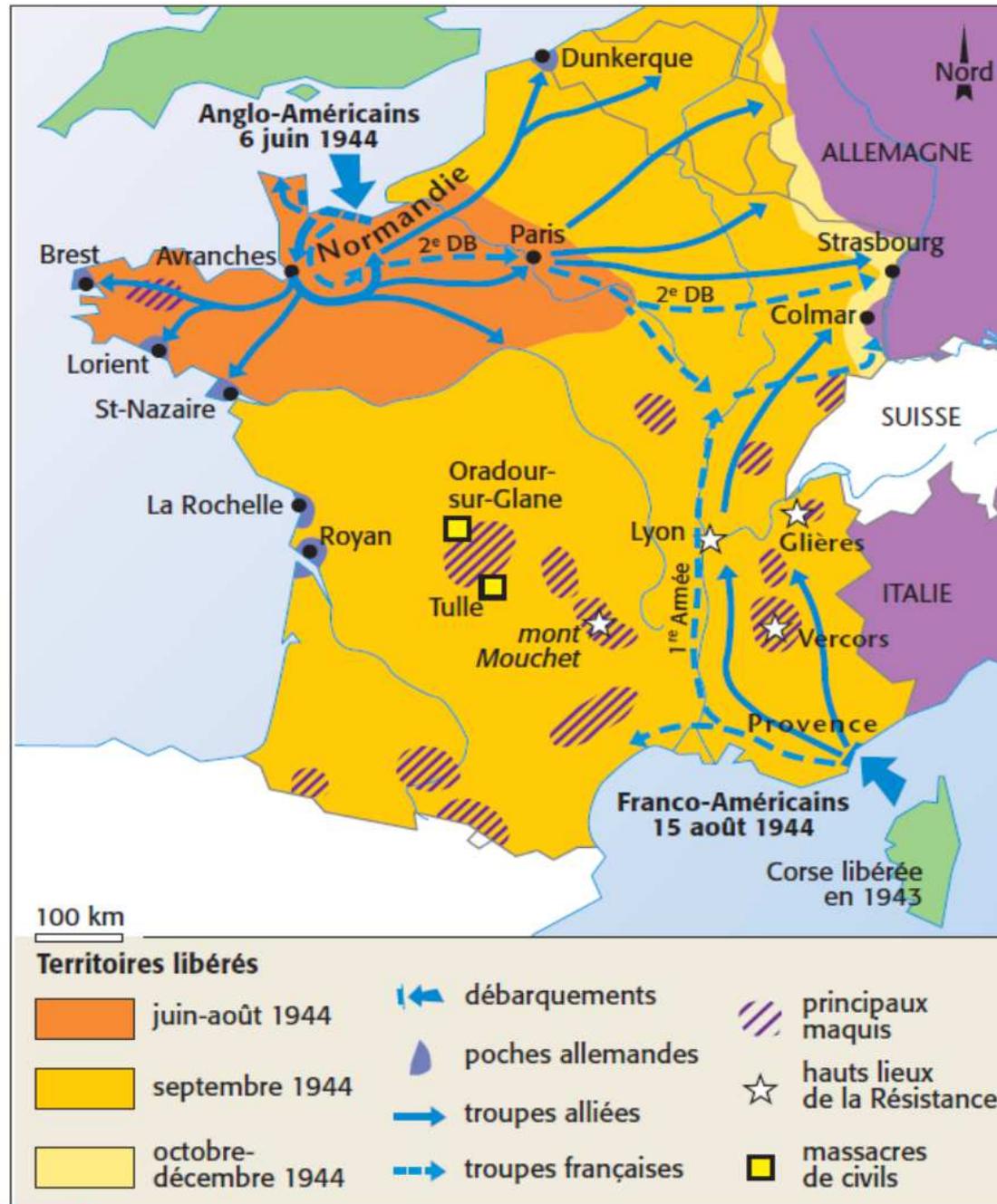
Grâce aux actions de renseignement des Résistants, des opérations de débarquement sont organisées par les Alliés :

- le 6 juin 1944 en Normandie
- le 15 août 1944 en Provence.

Les Allemands sont donc obligés de se battre sur le front français mais aussi sur le front de l'Est car les soviétiques avancent rapidement. L'avancée des troupes française est donc rapide. En août 1944, Paris est libérée de l'occupation allemande. Mais il faudra attendre la fin de l'année pour que les Allemands aient quitté le territoire.

# Le débarquement du 6 juin 1944





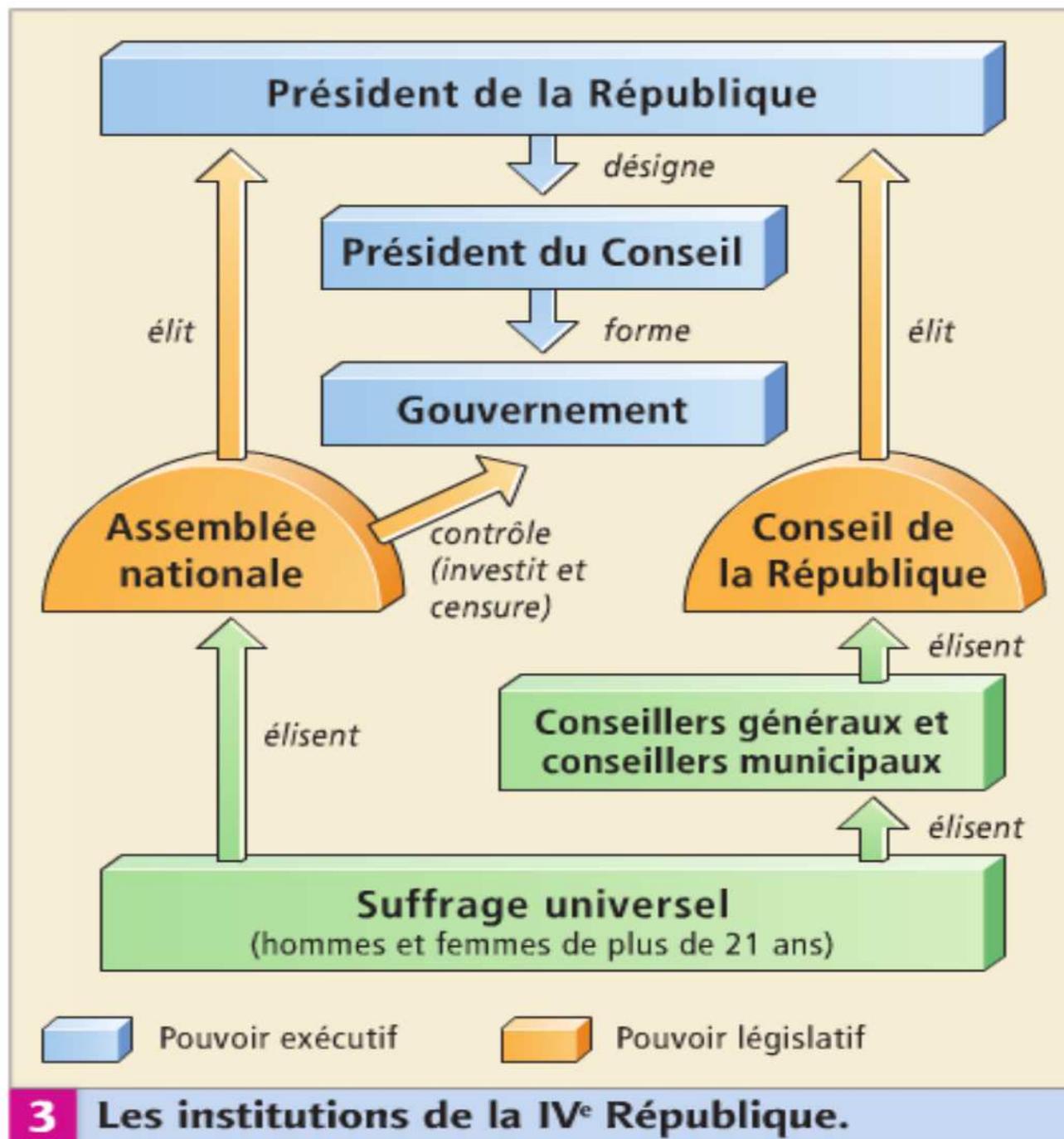
## b/ La naissance de la IVe République (1946-1958)

#### **4 Le préambule de la Constitution de 1946 (extraits)**

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénable et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

- la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ; (...)
- chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances ; (...)
- [La nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »



La reconstruction et la réorganisation de la vie politique française deviennent des priorités suite à la libération du territoire. Aussi, un gouvernement provisoire est mis en place, dont le rôle est de rédiger une nouvelle Constitution : c'est le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française). La Constitution de la IV<sup>e</sup> République, achevée en 1946 ordonne une stricte séparation des pouvoirs et affaiblit le rôle du président du Conseil afin d'éviter le retour à un régime autoritaire. Ce sont les assemblées qui ont le plus de pouvoir. Cette IV<sup>e</sup> République est donc un régime parlementaire, ce que Charles de Gaulle désapprouve.



## 2 Les nationalisations de l'après-guerre

Les usines Renault

Les compagnies aériennes. Création d'Air France

La Banque de France, le Crédit Lyonnais, la Société générale

La production et la distribution de l'électricité et du gaz. Création d'Électricité de France (EDF) et de Gaz de France (GDF)

34 compagnies d'assurances

Les houillères (mines de charbon). Création de Charbonnages de France

Le Crédit foncier, le Crédit agricole, le Crédit populaire

■ Quels sont les grands secteurs de l'économie nationalisés par le Gouvernement provisoire ?